

A₁

Les textes applicables

LOIS :

- Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement
- Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (article 15)

DÉCRETS

- Décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage
- Décret n° 2001-541 du 25 juin 2001 relatif au financement des aires d'accueil destinées aux gens du voyage
- Décret n° 2001-568 du 29 juin 2001 relatif à l'aide aux collectivités et organismes gérant des aires d'accueil des gens du voyage et modifiant le code de la sécurité sociale (deuxième partie : décrets en Conseil d'État) et le code général des collectivités territoriales (partie réglementaire)
- Décret n° 2007-690 du 3 mai 2007 relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement
- Décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage
- Décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage

ARRÊTÉS

- Arrêté du 28 mai 2004 relatif à la revalorisation des aides au logement (article 7)
- Arrêté du 2 août 2019 pris en application de l'article 6 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement, déterminant les pièces et informations complémentaires aux demandes de subventions relevant du ministère de la transition écologique

et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

- Arrêtés d'application des décrets relatifs aux aires et terrains (à venir)

CIRCULAIRES

- Circulaire UHC/IUH1/12 n° 2001-49 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage
- Circulaire relative à la mise en œuvre des prescriptions des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage du 3 août 2006
- Circulaire du 28 août 2010 relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage
- Circulaire ministère de l'éducation nationale n° 2012-142 du 2 octobre 2012 relative à la scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs
- Circulaire n° 2017-056 du 14 avril 2017 relative à l'instruction dans la famille
- Circulaire présentant les dispositions de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté concernant les gens du voyage du 19 avril 2017
- Circulaires annuelles relatives aux grands passages du ministère de l'intérieur

CODES**Code général des collectivités territoriales (CGCT) :**

- Art. L. 2334-2 sur la dotation globale de fonctionnement
- Art. L. 3641-1 et 3642-2 sur la compétence de la Métropole de Lyon
- Art. L. 5211-9-2 sur le transfert des pouvoirs de police des maires aux EPCI
- Art. L. 5214-16 sur la compétence des communautés de communes
- Art. L. 5215-20 et 5215-20-1 sur la compétence des communautés urbaines
- Art. L. 5216-5 sur la compétence des communautés

d'agglomération

- Art. L. 5217-2 sur la compétence des métropoles
- Art. L. 5219-1 sur la compétence de la Métropole du Grand Paris

Code de l'action sociale et des familles (CASF) :

- Art. L. 264-1 et suivants et D. 264-1 et suivants sur la domiciliation

Code de l'urbanisme :

- Art. L. 102-1 sur le projet d'intérêt général
- Art. L. 111-4 sur la constructibilité en zone rurale
- Art. L. 151-13 sur les secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées
- Art. L. 444-1 sur les formalités d'urbanisme applicables aux terrains destinés à recevoir les résidences mobiles des gens du voyage
- Art. R. 421-19 sur le permis d'aménager
- Art. R. 421-23 sur la déclaration préalable
- Art. L. 480-1 et suivants sur les infractions à ce code

Code de la construction et de l'habitation (CCH) :

- Art. L. 302-1 et suivants et R. 302-1 et suivants sur le programme local de l'habitat
- Art. L. 302-5 et suivants et R. 302-14 et suivants sur SRU
- Art. L. 421-1, L. 422-2 et L. 422-3 sur les compétences des bailleurs sociaux en matière de terrains familiaux locatifs

Code général de la propriété des personnes publiques :

- Art. L. 3211-7 et R. 3211-15 concernant la décote sur le prix de cession des terrains de l'État

Code de la sécurité sociale :

- Art. L. 851-1 et suivants et R. 851-1 et suivant concernant l'aide à la gestion pour les aires permanentes d'accueil ou ALT2

Code de l'éducation :

- Art. L. 111-1 sur l'inclusion scolaire de tous les enfants
- Art. L. 111-2 sur le droit à une formation scolaire complétant

l'action de la famille

- Art. L. 131-2 sur le service public du numérique et de l'enseignement à distance
- Art. L. 131-5 sur le pouvoir d'appréciation des maires dans l'exercice du pouvoir de police en matière d'inscription scolaire
- Art. L. 131-10 sur l'instruction dans la famille